



Commission de la jeunesse

3321 - Soutien aux collectivités locales et aux associations

Activités socio-éducatives en faveur des jeunes du Bas-Rhin

Rapport n° CP/2011/616

Service gestionnaire :
Service de la jeunesse

Résumé :

Le présent rapport soumet à votre avis :

- la prolongation d'un an du Projet Territorial pour la Jeunesse (PTJ) avec la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile,
- le concours financier apporté par le Département aux centres socio-culturels des communes d'Illkirch et de Saverne

Prolongation du Projet Territorial pour la Jeunesse (PTJ) de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile

Lors de la séance plénière du 15 décembre 2008, le Département a acté l'évolution des PTJ en Contrats Territoriaux pour la Jeunesse (CTJ). 25 CTJ ont déjà été signés à ce jour.

Considérant qu'il convient d'accompagner la communauté de communes du Pays de Sainte Odile à l'évolution du PTJ en CTJ, il a été décidé de proroger d'un an le PTJ qui a pris fin en décembre 2010.

Un avenant-type vous a été soumis pour approbation à la commission permanente du 1^{er} mars 2010.

Soutien aux associations et aux collectivités dans le cadre de l'animation socio-éducative

Concernant les centres socioculturels non encore concernés par un Projet ou Contrat Territorial pour la jeunesse, le Département continue à participer annuellement aux frais de fonctionnement et de renouvellement de l'équipement.

Les soutiens proposés concernent les centres socio-culturels municipalisés des communes d'Illkirch et de Saverne. Les propositions sont reprises dans le tableau joint en annexe.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15014	65-65734-33	130 000,00 €	106 624,07 €	90 933,01 €

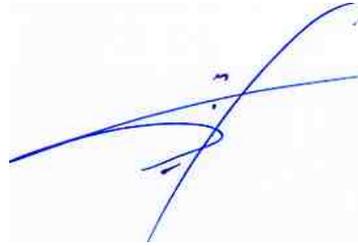
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 90 933,01 € aux bénéficiaires figurant au tableau annexé, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives.

Elle décide de prolonger par avenant pour une durée d'un an, le PTJ arrivé à échéance le 31 décembre 2010 avec la communauté de communes du Pays de Sainte-Odile, et autorise le Président à signer cet avenant.

Strasbourg, le 22/08/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned above the name of the signatory.

Guy-Dominique KENNEL